29 juin 2010 **10.144**

Interpellation Laurent Debrot

Jardin botanique quel avenir?

L'existence du jardin botanique de la Ville et de l'Université de Neuchâtel est en danger suite au désengagement progressif de l'Université depuis 2006. Pourtant le jardin botanique a fait l'objet d'une votation populaire cantonale en 1990, acceptée par 74% des électeurs, qui liait sa création à la restructuration des bâtiments de la faculté des sciences au Mail. En 2007, une pétition munie de 12.000 signatures a confirmé au Conseil d'Etat l'attachement de la population à ce lieu de savoir et de ressourcement.

Suite à l'incertitude de son avenir, un mandat a été confié à la Fondation du jardin botanique (issue d'une initiative de la Fondation famille Sandoz) chargée de trouver une solution pour le maintien de cette structure. Le mandat de cette fondation échoit à fin 2011.

Depuis quelques années, de nombreuses pistes ont été envisagées, mais ces derniers mois les choses semblent s'accélérer. Les personnes attachées à la vocation publique du jardin sont inquiètes devant les bruits qui courent d'une privatisation pure et simple avec des risques réels de démantèlement.

Pendant des années, il y a eu un représentant de l'Etat dans la commission qui gérait le Jardin botanique. Puis, en 2007 lorsque la Fondation famille Sandoz a sauvé temporairement le jardin botanique, il semble que ce lien a été laissé de côté. Nous aimerions que le Conseil d'Etat nous dise:

- 1. s'il a encore son mot à dire dans la gestion et l'avenir du jardin botanique.
- 2. s'il a conscience de la valeur des collections qui ont été patiemment rassemblées, de la notoriété qu'elles ont acquise ainsi que du savoir faire qui s'est développé dans le vallon.
- 3. s'il a conscience de sa responsabilité historique qui le lie au jardin botanique.
- 4. s'il agit toujours en ayant les buts de la Fondation comme lignes directrices.
- 5. s'il fait en sorte que des initiatives soient prises afin de renforcer l'attractivité et la crédibilité scientifique du site, et, si c'est le cas, qu'il nous dise quelles sont les dernières initiatives prises dans ce domaine.
- 6. s'il est prêt à s'engager pour se porter garant, afin d'assurer l'avenir du jardin botanique de Neuchâtel.

Cosignataires: J.-J. Aubert, P. Erard, P.-A. Thiébaud, C. Maeder-Milz, M.-F. Monnier Douard, V. Pantillon, J.-C. Pedroli, M. Ebel, G. Hirschy et D. Angst.